

DECRET D/2014/ 194 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DU COORDINATEUR NATIONAL DE LA
LUTTE CONTRE LA MALADIE A VIRUS EBOLA**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant Statut général des fonctionnaires ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant Principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014, portant Structure du Gouvernement ;

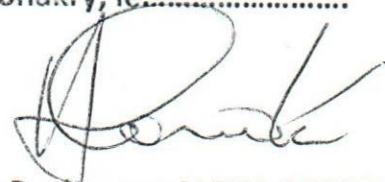
Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement.

DECRETE

ARTICLE 1er : Docteur Sakoba KEITA, Chef de la Division Prévention et Lutte Contre la Maladie au Ministère de la Santé, est nommé, **Coordinateur National de la Lutte contre la Maladie à Virus Ebola**.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 04 SEP. 2014



Professeur ALPHA CONDE